



À M. le Directeur Général de Pôle-Emploi
M. Jean Bassères
1, avenue du Docteur Gley
75020 PARIS

Objet : opposition à l'accord du 22 novembre 2017 relatif à la classification des emplois et à la révision de certains articles de la CCN de Pôle emploi.

Monsieur le Directeur Général

Conformément aux articles L2231-8 et L2232-2 du code du travail, nos organisations ont décidé en toute responsabilité de refuser de signer cet accord et de faire valoir leur droit d'opposition.

Contrairement à ce que vous affirmez, nous constatons que cet accord tout comme celui de 2014 auquel nous nous étions aussi opposés, ne donne pas satisfaction aux revendications que nous avons défendues tout au long des négociations :

Un positionnement qui assure à chacun et chacune de trouver la reconnaissance de ses qualifications, de ses expériences et de ses expertises,

- Une grille de classification des emplois claire permettant à chaque agent des possibilités de progression et de mobilité professionnelle,
- Un véritable déroulement de carrière garanti à l'ensemble du personnel,
- Un budget compatible avec les enjeux de cette négociation.

Tout comme dans le texte réputé non-écrit suite à notre opposition fin 2014, et dans les mêmes termes, la place centrale de l'évaluation individuelle dans cet accord aggrave un peu plus les défauts principaux des dispositions déjà appliquées, et que nous aurions souhaité corriger dans cette négociation.

Enfin, à travers l'article 25 de cet accord, vous tentez d'associer l'ensemble des organisations syndicales, parties à la négociation, à la remise en cause de dispositions plus favorables existantes à ce jour dans les textes réglementaires et/ou conventionnels nationaux et locaux.

Par ce courrier, certes nous nous opposons à la mise en œuvre de ce texte, mais nous restons disponibles pour la poursuite de négociations dans l'objectif d'aboutir aux corrections évoquées ci-dessus. Nous vous demandons instamment cette poursuite afin de conclure à un texte qui garantisse à tout agent de droit privé à Pôle-Emploi, un vrai progrès social.

Nous restons dans l'attente de votre réponse, et vous prions d'agréer Monsieur le directeur général nos salutations les meilleures.

SZEFEROWICZ Sylvie
Déléguée Syndicale Centrale FO

POTAVIN Nathalie
Déléguée Syndicale Centrale CGT

CARA Delphine
Déléguée Syndicale Centrale SNU

MILON Fabien
Délégué Syndical Central FO

BARDAJI Rubens
Délégué Syndical Central CGT

STEYGER Jean Charles
Délégué Syndical Central SNU

Dument mandatés par nos organisations invitées à la négociation.